



Une analyse comparée du contrôle forestier et minier au Cameroun

Forum sur la Gouvernance Minière (FGM 1) – Hôtel
Djeuga Palace, Yaoundé, 10-11 octobre 2018

M. Rodrigue NGONZO

Plan de présentation

- Qu'est-ce que le contrôle ?
- Analyse comparative du contrôle forestier et minier
- Quels sont les points de similitudes, de différences et défis ?
- Quels recommandations tirer ?

Qu'est-ce que le contrôle ?

- Opération qui vise à s'assurer que les opérateurs intervenant dans un secteur donné (forestier ou minier) appliquent et respectent la législation et la réglementation nationale sur toute la chaîne d'activités (production, transformation, transport et commercialisation).
- La mission régalienne de l'Etat, menée par des institutions publiques mandatées et des agents assermentés.
- A travers le contrôle, les agents assermentés vérifient la conformité légales des activités, le paiement des taxes, le respect de l'environnement, et le cas échéant constatent des infractions et dressent des procès-verbaux donnant lieu à une procédure contentieuse.
- Il s'agit généralement de sanctionner les cas de violation des réglementations en vigueur.

Analyse comparative du contrôle forestier et minier

Aspects comparés	Secteur forestier	Secteur minier
Légal et stratégique	<ul style="list-style-type: none"> Loi du n°94/01 du 20 janvier 1994 portant régime des forêts, de la faune et de la pêche Stratégie nationale de contrôle forestier et faunique 	<ul style="list-style-type: none"> Loi n°001 du 16 avril 2001 portant code minier (actuellement appliqué) et loi n°2016/017 du 14 décembre 2016 portant code minier (sans texte d'application) Décret Présidentiel n° 2012/432 du 01 Octobre 2012
Institutionnel	MINFOF (1 Brigade Nationale de Contrôle, les Brigades Régionales de Contrôle, Délégations départementales, les Postes de contrôle forestiers et de chasse, les postes de contrôle routier)	MINMIDT (1 Brigade Nationale de Contrôle des Activités Minières, les Brigades Régionales de Contrôle des Activités Minières, Direction des Mines, Direction de la Géologie , Délégations départementales, CAPAM)

Analyse comparative du contrôle forestier et minier (2)

Aspects comparés	Secteur forestier	Secteur minier
Ressources humaines	<ul style="list-style-type: none"> • Effectif suffisant (bien qu'il y ait toujours des besoins) • Personnel qualifié 	<ul style="list-style-type: none"> • Effectif très limité • Manque de personnel qualifié (Ex. SIG)
Moyens logistiques	Insuffisants certes, mais existant, bien parfois en mauvais état	Très insuffisants (un grand nombre de services n'ont pas d'équipements appropriés)
Transparence	<ul style="list-style-type: none"> • Publication périodique d'un sommaire des infractions ; • Publication de la liste des sociétés agréées, de la liste des titres avec leur localisation • Disponibilités des statistiques de production et d'exportation 	<ul style="list-style-type: none"> • Absence de sommaire des infractions minières • Absence de publication des titres attribués et noms des sociétés • Non disponibilité des statistiques de production et d'exportation

Analyse comparative du contrôle forestier et minier (3)

Aspects comparés	Secteur forestier	Secteur minier
Implication ou Collaboration avec les ANE	<ul style="list-style-type: none"> Formelle : Observation indépendante mandatée, Observateur Indépendant de l'attribution des titres) Informelle : Observation indépendante Externe 	<ul style="list-style-type: none"> Limité à l'ITIE Initiatives récentes d'observation indépendante Externe
Effectivité et efficacité	<ul style="list-style-type: none"> Effectif malgré l'inadéquation entre ressources humaines et superficie forestière (ouverte ou non à l'exploitation) Efficacité réduite cependant du fait de la corruption Amendes, suspension, retrait de titre, poursuites judiciaires 	<ul style="list-style-type: none"> Peu effectif, en raison du manque de moyen et d'effectif Efficace réduite, du fait de la corruption Retrait de titres, Suspension de permis, amendes et poursuites

Points de similitudes, différences et défis

- **Similitudes :**

- Architecture légale et structurelle
- Mode opératoire du contrôle
- Application relativement faible des sanctions/efficacité limitée par la corruption, le déficit de moyens (humain, financier, logistique...)

- **Différences :**

- Méthodes et les outils de contrôle
- L'effectivité et l'efficacité du contrôle
- L'implication/collaboration avec les ANE
- Eléments absents dans le secteur minier : publication du sommier des infractions, de la liste des sociétés et des permis, des statistiques de production et d'exportation
- Rapports et PV d'infraction (forêts) # lettre de recommandation (Mines)

- **Défis :**

- Maintenance et le suivi logistique
- L'application effective des lois (gestion du contentieux) # L'exploitation illégale et la corruption
- Le faible recours à la justice

Recommandations

- Améliorer la formation des personnels en charge du contrôle des activités minières
- Equiper les brigades de contrôle des activités minières de moyens logistiques appropriés
- Améliorer l'accès et la publication des données relatives aux activités minières (notamment les permis, les contrats, les données de production et données financières)
- Renforcer la collaboration entre le CAPAM et les délégations départementales du MINMIDT
- Renforcer la collaboration avec les ANE agissant comme observateurs indépendants) dans le suivi des activités d'exploitation minière, notamment par un système d'observation indépendante Externe
- Mettre en place des cadres de concertation multipartites sur le suivi et le contrôle des activités minières
- Coordonner les interventions en matière de contrôle avec les autres administrations

MERCI



Rodrigue NGONZO

Tel : +237 677 46 19 32

E-mail : r.ngonzo@gmail.com

www.forest4dev.org